

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

à propos des ministres françaises 'issues de la diversité'

- Archives -

Date de mise en ligne : vendredi 12 dcembre 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Au printemps 2008, Vincent Geisser et El Yamine Soum publiaient leur Enquête sur la diversité dans les partis politiques pour tenter de répondre à la question : la 'diversité' qui s'impose désormais comme un impératif démocratique n'est-elle pas une opération de 'diversion' se traduisant par une forme de colorisation superficielle de la vie politique française ? Dans l'article repris ci-dessous, paru initialement dans Le Monde diplomatique de juin 2008, l'historien Alain Ruscio évoquait à ce propos 'l'impact exagéré des symboles politiques'

source : www.ldh-toulon.net 10 décembre 2008

On ne compte plus les commentaires réagissant à l'entrée au gouvernement de Mmes **Rachida Dati, Rama Yade et Fadela Amara** [Respectivement garde des sceaux, ministre de la justice ; secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ; secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville]]. Ecrits parfois avec emphase. « *Pour la première fois* », on a fait appel à cette partie de la population « *issue de la diversité* ». Pour la première fois ? Faut-il que la mémoire collective soit faible pour que des centaines d'articles aient avancé cet énoncé. Car, s'il faut absolument un nom de premier « *Africain* [1] » politicien en métropole, c'est celui de **Blaise Diagne** qui vient à l'esprit. Et, s'il faut une date, c'est **1914**. Il y a presque un siècle.

Né en 1872, à **Gorée**, Diagne fut d'abord fonctionnaire de l'administration coloniale en poste au Dahomey (l'actuel Bénin), puis au Congo, à la Réunion, à Madagascar, enfin en Guyane... En 1914, première consécration, il est élu député des quatre communes du Sénégal dont les habitants avaient le privilège, alors unique aux colonies, d'être citoyens [2]. Au Palais-Bourbon, il est très actif, ce qui lui vaut un poste de secrétaire d'Etat, en 1917.

Diagne est alors présenté comme l'exemple même de la réussite éclatante de l'assimilation, selon la terminologie coloniale le concept d'assimilation étant, on le sait, l'ancêtre de celui d'intégration. Mais, dans les conditions propres au système colonial, son ascension est trop belle pour ne pas susciter le malaise. On ne peut éviter ces questions : à quoi a servi Diagne ? à qui ?

En consultant les études consacrées à son rôle actif lors du recrutement de tirailleurs en Afrique-Occidentale française (**AOF**) [3], ou en lisant les comptes rendus des débats parlementaires de l'entre-deux-guerres consacrés à la question coloniale, on constate que Diagne s'est fièrement proclamé défenseur du colonialisme, pourfendant le racisme pour mieux affirmer lui-même en étant un exemple vivant la possibilité d'une évolution humaniste du système.

L'argumentation ne pouvait en aucun cas convaincre la plupart des responsables occidentaux, enfermés dans leurs certitudes : un nègre restait un nègre, même si on l'appelait depuis quelque temps « *noir* », et même si on lui devait le respect pour son dévouement. On reconnaissait, du bout des lèvres, que certains d'entre eux avaient un potentiel intellectuel qui pouvait en faire « *nos* » égaux, mais la masse était inapte... En ces années, on en est encore au nègre « *Y a bon* », à l'homme qui marche pieds nus dans la brousse, aux indigènes exposés dans les zoos. Le paternalisme, aujourd'hui insupportable, était alors presque un moindre mal.

Dans un article de L'Illustration, Jean Lefranc, faisant référence à **Diagne**, mais aussi à **Achille René-Boisneuf** et à **Gratien Candace**, députés de la Guadeloupe, écrit : « *Trois nègres siègent à la Chambre des députés français. Il n'y a pas lieu d'en sourire, s'il y a lieu toutefois de s'en étonner. [...] Animée du désir philanthropique de libérer les races asservies, la France est allée chercher des nègres pour les anoblir et les combler, en leur confiant le soin de faire des lois et même nos propres lois. [...] Contentons-nous d'admirer cette évangélique bienveillance, en constatant qu'elle semble fantasque à plus d'un bon Européen qui va insinuant que la philanthropie de la France, en ces*

conjunctures, a procédé du caprice plutôt que de la raison [4]. »

Victime complice de la IIIe République, Diagne eut son pendant sous la IVe République en la personne d'un jeune député ivoirien du Rassemblement démocratique africain (**RDA**), apparenté au groupe communiste. En avril 1946, il attache son nom à la loi d'abolition du travail forcé. Certains, alors, lui prédisent un grand avenir dans le mouvement d'émancipation africaine en gestation. Il a nom **Félix Houphouët-Boigny**. En avril 1950, il apporte le salut « *chaleureux et fraternel* » des militants du RDA aux délégués du XIIe Congrès national du Parti communiste français (PCF). Le mois suivant, dans un local discret, le ministre de la France d'outre-mer, **François Mitterrand**, le reçoit. Une opération spectaculaire de retournement est en cours, fruit de la convergence de deux calculs politiques.

Pour **René Pleven**, président du conseil, et son ministre Mitterrand, le RDA ne s'est allié aux communistes que parce qu'il est en butte à l'hostilité des milieux colonialistes les plus obtus. Pour Houphouët-Boigny, il s'agit de s'assurer une place au soleil. Après plusieurs mois de tractations, lui et d'autres députés du RDA annoncent leur rupture avec le PCF (octobre 1950). Quelques mois encore, et ils s'affilient au groupe parlementaire Union démocratique et socialiste de la Résistance (**UDSR**), celui de Pleven et de Mitterrand... Dès lors, ces élus ont une attitude bien moins radicale s'abstenant, par exemple, lors des débats sur la guerre d'Indochine, qui bat son plein.

Le système est toujours reconnaissant aux gens dociles. Mais, qu'il soit africain, d'origine ouvrière ou ancien syndicaliste, un dominé hissé au sommet d'une institution dominatrice ne contribue presque jamais à y défendre la cause des siens. Une brillante carrière ministérielle s'offre à Houphouët-Boigny : ministre délégué à la présidence du conseil dans le cabinet de Guy Mollet (1956-1957) ; ministre d'Etat dans le cabinet de Maurice Bourgès-Maunoury (1957) ; ministre de la santé et de la population dans le cabinet Félix Gaillard (1957-1958) ; ministre d'Etat dans le cabinet de Charles de Gaulle (juin 1958 - janvier 1959), avant d'être investi d'un nouveau poste dans le premier gouvernement de la Ve République, dirigé par Michel Debré. Houphouët l'Africain porte donc sa part de responsabilité dans la guerre menée sur son continent. Celle d'Algérie.

Suprême titre de gloire, on lui devrait le néologisme « *Françafrique* », que beaucoup attribuent à **François-Xavier Verschave** [5]. Mais le leader ivoirien, lui, l'utilisait dans un sens positif, soulignant et exaltant la complémentarité naturelle entre métropole et Afrique francophone.

Assurément, bien d'autres responsables politiques issus des anciennes ou des nouvelles colonies, acceptant le jeu des institutions de la métropole, furent députés et/ou ministres. Toutes les familles politiques ont eu leurs élus : **Joseph Lagrosillière, Candace, René-Boisneuf, Félix Eboué, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Gaston Monnerville, Paul Vergès**, les élus dits musulmans du second collège algérien jouèrent un rôle, parfois positif. Monnerville, par exemple, petit-fils d'esclaves de Cayenne, se dressa contre le pouvoir personnel né des institutions de la Ve République, et occupa pendant plusieurs années la présidence du Sénat, deuxième poste de l'Etat.

Les cas de Diagne et de Houphouët-Boigny sont, eux, emblématiques d'une pratique politique courante qui a pour nom instrumentalisation et que reprend à son compte M. Nicolas Sarkozy. L'ouverture à gauche ? Voyez M. Bernard Kouchner. La parité ? Regardez Mme Christine Lagarde. Les Français issus de l'immigration ? Mme Dati est là.

Même si le vocabulaire a changé, même si personne n'oserait dire publiquement que Mme Yade est acceptée par philanthropie, que Mme Dati n'est pas « *une Arabe comme les autres* », comment ne pas se poser la même question

que pour Diagne et Houphouët-Boigny : à quoi servent-elles ? à qui ?

Prenons l'exemple de la plus politique des ministres « issues de la diversité », Mme Dati. Elle a été propulsée sur le devant de la scène lors de la campagne présidentielle de 2006-2007. Fait du prince bien davantage que d'un engagement particulier, sa nomination à la justice, après la victoire de M. Sarkozy, fut le prétexte d'un déchaînement médiatique. Paris Match lui consacra sa « une », avec ce titre : « *Le visage de la France qui change* », et comme légende : « *La petite fille des cités a réalisé le rêve impossible. A 42 ans, Rachida Dati sait qu'elle a un destin* ». [6] » Le magazine « people » Point de vue renchérit : « *Désormais, elle fait partie du clan. Des milliers d'immigrés en France en crèvent de bonheur. C'est une sacrée vitrine* ». [7] »

On peut en sourire ou en être irrité. Mais on ne peut faire l'économie d'une interrogation : depuis 1914, depuis 1950, qu'est-ce qui a fondamentalement changé ? Eric Hazan, qui a la plume acerbe, écrit : « *Sarkozy aurait pu créer un superministère du contrôle et de la répression en fusionnant la justice et l'intérieur et en confiant à son double au féminin, la garde des sceaux, des canons à eau et des dossiers de sans-papiers. L'occasion se présentera peut-être un jour. En attendant, Mme Dati est là pour faire passer grâce à son nom et à sa belle allure les lois scélérates sur l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans et les peines planchers pour les récidivistes. Sarkozy compte sur elle pour améliorer les relations avec les "jeunes des banlieues". Leurs parents leur auront sans doute rappelé que, pendant la guerre d'Algérie, les plus dangereux ennemis des résistants n'étaient pas les parachutistes de la Légion mais les natifs du pays que l'armée française avait recrutés avant de les abandonner de façon ignominieuse lors de son départ* ». [8] »

Diagne, Houphouët-Boigny, Dati, même combat ? Tout parallèle historique serait abusif car Mmes Dati ou Yade ne sont pas des colonisées, mais des citoyennes françaises, et l'époque du colonialisme triomphant a pris fin. Mais il est des points de comparaison troublants. Pendant que Diagne défendait à la Chambre le libéralisme français en matière coloniale, des milliers d'indigènes mouraient dans les tranchées ou sur le chantier du chemin de fer Congo-Océan. Pendant que Houphouët-Boigny, devenu fréquentable, siégeait à l'Assemblée, puis au gouvernement, les Vietnamiens et les Algériens mouraient sous les bombardements au napalm. Pendant que Mmes Dati, Amara et Yade défendent et épaulent le président, des milliers de Maghrébins et d'Africains sont expulsés, des centaines de milliers de Français qui ont nom Ahmed ou Diallo sont victimes du racisme. En quoi la couleur de peau d'une secrétaire d'Etat change-t-elle cette donne ?

Un récent dossier de Jeune Afrique [9] suggère que 79 % des « Français d'origine africaine » considèrent que cette triple présence est une « bonne chose », mais que, pour 63 %, elle n'a « rien changé ».

Alain Ruscio Alain Ruscio est auteur de Histoire de la colonisation. Réhabilitations, falsifications et instrumentalisation (ouvrage collectif codirigé avec Sébastien Jahan), Les Indes savantes, Paris, 2008 ; Dien Bien Phu, mythes et réalités. Les échos d'une bataille, 1954-2004 (en collaboration avec Serge Tignères), Les Indes savantes, Paris, 2005 ; Credo de l'homme blanc, préface d'Albert Memmi, Complexe, Bruxelles, 2002.

lire aussi sur www.afrik.com : [Dati et Yade : les kleenex de la diversité ?](#)

[1] Nous écrivons « Africain » car, bien sûr, il y eut dès la IIIe République des hommes politiques guadeloupéens et martiniquais. Les Antilles étaient considérées comme plus évoluées, car bénéficiant de l'apport civilisationnel français depuis trois siècles...

[2] Les quatre communes disposant de ce privilège étaient Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar.

[3] Par exemple et surtout la thèse de Marc Michel, L'Appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF, 1914-1919, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982

[4] 19 janvier 1924.

[5] François-Xavier Verschave, La Françafrique. Le plus long scandale de la République, Stock, Paris, 1998.

[6] 6 décembre 2007.

[7] 18 décembre 2007.

[8] Eric Hazan, Changement de propriétaire. La guerre civile continue, Seuil, Paris, 2007.

[9] N 2460, Paris, 2-8 mars 2008.